

Conseil municipal du jeudi 8 octobre 2015

Interventions de Lysiane Alezard, liste Issy pour tous

Info sur GPSO

Tuvim, amélioration des fréquences, homogénéisation. Horaires sur smartphone. Véhicules électriques à partir de la rentrée 2016.

Désignation de M. Bertrand de Carrère comme maire adjoint en remplacement de Mme Buhler, démissionnaire pour raisons de santé.

Délibération N°4 – Métropole du Grand Paris. Avis sur le projet de décret fixant le périmètre et le siège de l'établissement public territorial concernant la commune d'Issy les Moulineaux

Monsieur le maire,

Cette délibération est totalement sans surprise, puisque tant le périmètre de notre futur territoire que son siège sont calqués sur l'existant. Notre communauté d'agglomération GPSO compte en effet plus de 300 000 habitants, seuil fixé par la loi MAPTAM pour constituer un Etablissement public territorial (EPT). Il n'a donc pas été nécessaire de s'associer à d'autres EPCI ou d'autres communes.

Vous ne faites pas partie des maires qui ont à ferrailer avec le Préfet de région, sur les périmètres qu'il leur a imposés !

Ce que confirme en revanche cette délibération, c'est qu'avec l'avènement de l'EPT et de la MGP au 1^{er} janvier prochain, les communes vont être dessaisies d'outils et de politiques publiques majeures pour le développement de leur projet urbain et social – l'aménagement, l'habitat et la politique de la ville partent au territoire et à la métropole tandis que cette dernière aura la compétence en propre de l'environnement et du cadre de vie. D'autres compétences, 7 au moins, seront déléguées au territoire, dont le PLU et l'action sociale ! Un sacré bouleversement pour les habitants, les agents territoriaux concernés et bien sûr aussi pour l'autonomie des communes !

Cette nouvelle organisation territoriale est censée réduire le mille-feuilles institutionnel dont on nous a rebattu les oreilles. Finalement, la loi rajoute une couche avec la métropole sans en retirer par ailleurs, mais sa cohérence s'inscrit dans la droite ligne des politiques européennes – réduire la dépense publique. L'enjeu des capacités financières de ces nouvelles collectivités est donc essentiel. Pour le moment, c'est le plus grand flou. Ce qui est certain, c'est que dans l'état actuel des

choses, la MGP ne relèvera pas le grand défi social et environnemental de l'Île de France. Elle risque même d'en aggraver les inégalités.

Enfin, à l'image des grandes manipulations et manoeuvres de l'été entre la droite et le gouvernement pour imposer la loi MAPTAM, les citoyens restent les grands absents de ce big bang. C'est pourtant de leur quotidien qu'il s'agit – logement, transport, cadre de vie, action sociale, culture, sports... J'espère que vous ne vous contenterez pas de les consulter uniquement pour baptiser ce futur territoire, qui porte aujourd'hui le doux nom de T3 !

Le territoire que vous nous proposez d'approuver ce soir permettra-t-il de répondre à ces besoins sociaux et environnementaux ? Sera-t-il construit avec ses habitants ? Vous me permettez d'en douter...

Réponse d'André Santini

Pas contents non plus de ce qui se passe sur l'intercommunalité. Issy va compter pour 62% des dépenses.

Tout va aller très vite !

Si on ne fait rien pour nous aider à avancer, nous pouvons demander le retrait.

Délibération N°5 – Vœu sur l'accueil des réfugiés d'Orient et de la corne de l'Afrique à Issy les Moulineaux (liste « ensemble pour Issy ») et Délibération N°6 – Vœu relatif à l'accueil de personnes réfugiées (Liste Issy c'est possible)

Monsieur le maire,

Le 6 septembre dernier, je vous ai adressé un mail vous demandant que notre commune puisse accueillir des réfugiés pour répondre aux besoins immenses qui se faisaient jour et d'autre part, que notre conseil puisse débattre de cette question et des conditions d'accueil à mettre en place. Vous m'avez depuis répondu et c'est donc chose faite avec ces 2 vœux, je crois qu'un tel échange est utile et nécessaire. Je n'ai donc pas présenté de vœu.

Les 2 délibérations posent le même type de questions, même si elles n'ont pas le même degré de précision et soulèvent des dimensions différentes.

Tout d'abord, évoquons la situation des personnes que nous parlons d'accueillir. L'image terrible d'un enfant échoué sur une plage turque a créé une émotion légitime et finalement salutaire. Malheureusement, elle a aussi réveillé les pires réactions nationalistes et racistes sur notre continent et dans notre pays.

A l'inverse, c'est une bonne chose, la générosité révélée par la présence de près de 700 maires ou leurs représentants à l'invitation du ministre de l'intérieur, le 12 septembre dernier, est à la mesure de cette émotion mais aussi des milliers de propositions d'associations et de particuliers prêts à aider à cet accueil. C'est rassurant et reconfortant, en France, pays des droits de l'homme.

Ce qui l'est moins, c'est de n'accueillir que 30 000 personnes et d'assortir cet objectif de moult précautions. Puisque vous évoquez, dans chacun des 2 vœux, les traditions d'accueil de la France et d'Issy, il est bon en effet de rappeler que nous avons su accueillir des centaines de milliers d'Arméniens victimes du premier génocide du siècle, des milliers de juifs fuyant les pogroms d'Europe centrale, dans les années 30, des républicains espagnols en proie à la dictature de Franco et de Portugais à celle de Salazar. Au lendemain de la guerre d'Algérie, plus d'un million de pieds-noirs sont venus habiter en France. Dans les années 70 ce sont 30 000 boat-people du Vietnam qui se sont installés en France et des milliers de Chiliens fuyant la dictature de Pinochet.

La France, notre ville, l'ont fait dans des périodes économiquement difficiles. Et nous ne pourrions pas faire plus aujourd'hui ? D'autant que plus que la France porte une responsabilité dans la situation que fuient les réfugiés d'aujourd'hui ! D'où viennent-ils ? De Libye que nous avons bombardée et dont nous avons armé les opposants à Khadafi, d'Irak où nous vendons des armes, de Syrie où nous avons mis tant de temps à nous opposer à Assad et où des opposants se battent avec nos armes... La France reste le 3^{ème} ou 4^{ème}, selon les années, exportateurs d'armes au monde, notamment à des dictatures du Moyen-Orient !

Alors oui, accueillons, faisons preuve de générosité. Et dans le même temps, tarissons le commerce des armes et encourageons des politiques de coopérations avec les pays du sud, plutôt que d'ériger des forteresses en Europe et d'envoyer des militaires en Méditerranée.

Plusieurs points m'interrogent, Monsieur le maire, dans votre vœu. Tout d'abord, vous ne fixez aucun objectif chiffré sur les réfugiés que nous pourrions accueillir, vous ne donnez aucun élément sur les conditions d'accueil, même si dans un communiqué, vous avez évoqué quelques lieux. Il me semble que notre ville doit pouvoir accueillir plusieurs dizaines de personnes.

Ensuite, vous semblez opposer, comme le fait, hélas, le gouvernement, réfugiés et autres étrangers présents sur notre territoire. Notre pays a les moyens de donner du travail aux 5 millions de chômeurs actuellement en recherche d'emplois, de loger les millions de SDF ou mal logés, et d'accueillir les 30 000 sans papiers et les dizaines de milliers de réfugiés !

Merci de clarifier ces points.

Je l'ai dit, la situation actuelle a des causes bien déterminées qu'il faut identifier et sur lesquelles il faut travailler pour que partout sur la planète, les habitants puissent résider dans le pays de leur choix. Car ce n'est pas par choix que les réfugiés dont vous parlez viennent en France, c'est pour donner une chance à leur famille, à leurs enfants, de survivre à la guerre et à la misère. Aidons-les, comme il se doit.

M. Ludovic Guilcher, adjoint à l'action sociale et à la santé.

Dispositif de la ville :

Logements pour 5 à 6 familles. Construire un accompagnement qui diffère d'un simple accueil. Couverture des besoins primaires. Aide association, apprentissage du français, scolarisation, aide à la recherche d'emploi, traducteurs
Relai de la communication de différentes structures qui sont dans les pays d'origine.

Pas encore de détails sur le type de logements. Risque qu'on ne veut pas faire courir aux Isséens d'accueillir des personnes en situation irrégulière.

Monsieur Santini

On ne les garde pas si elles souhaitent partir, une fois leur statut de réfugié acquis.

Délibération N°9 – Approbation de la charte des agents travaillant dans les écoles

Ce projet de Charte est l'occasion de préciser les missions, les droits et devoirs des personnels travaillant dans les écoles maternelles et élémentaires, aux côtés de nos enfants. Il s'agit des agents des écoles d'une part et des ATSEM d'autre part, qui, cette charte le confirme, jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement des plus jeunes.

Ce document est aussi l'occasion de rendre hommage à leur professionnalisme, à leur sens du service public.

Ils et elles sont en effet présents à tout moment, pour seconder les enseignants, contribuer au bien être des enfants, veiller à leur sécurité et à la propreté de leur cadre de vie.

Leur nombre est donc déterminant pour assurer un bon taux d'encadrement et alléger des tâches pénibles. D'autant qu'avec la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, leurs missions ont été modifiées et augmentées.

Combien cela représente-t-il d'agents sur la ville ? Le nombre de ces agents est-il amené à augmenter avec la démographie scolaire et l'accroissement des missions ?

M. de Carrère, adjoint à l'éducation

250 personnes concernées.

Suivre la démographie scolaire qui augmente beaucoup. + 5% sur la ville cette année.

Le personnel de la ville suit ce mouvement, en tenant compte des contraintes financières.

Délibération N°10 – Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour le programme de travaux du parc municipal des sports.

Le programme de travaux s'impose. Le groupement d'architectes retenu est connu dans le domaine de la réalisation des équipements sportifs. Nous verrons donc à quoi ressemble le projet une fois terminé.

3 questions, tout de même :

- Pendant la durée des travaux, comment allez-vous remplacer les espaces sportifs de ce PMS, pour répondre à la demande des nombreux clubs sportifs de la ville ? Je redis une nouvelle fois que les entraînements de handball pour les équipes de l'IPH demeurent trop souvent annulés, faute de terrain disponible.
- Ces travaux conséquents auront-ils un impact sur les tarifs sportifs appliqués à l'issue de ces transformations ?
- Pendant la durée des travaux, où sera situé l'OMS ?

M. de Carrère, adjoint aux sports

PMS (parc municipal des sports) très fréquenté par les lycéens et les clubs.

Remercie le département qui donne des moyens en temps et en heure, pas la région. (Ça va changer dit le maire)

On réfléchit à l'évolution des installations pour tenir compte de la fréquentation. Une salle supplémentaire à Paul Bert.

Concertation avec les clubs. Possibilité d'utiliser aussi Marcel Becq (à Meudon).

Une année avant le début des travaux.

Délibération N°11 – Dénomination des casemates Sports sise 62 promenade du Verger.

Je me contenterai de reprendre la définition du Larousse :

« Organe protégé, actif ou passif, employé en fortification pour loger des troupes, des approvisionnements ou des armes.

Ou Petit ouvrage monobloc isolé, élément constitutif de la ligne de défense (casemate d'artillerie, casemate de mitrailleuses). »

On est donc, une nouvelle fois, comme avec « les petits zouaves » dans un registre purement militaire. Ces équipements se situent certes dans un ancien Fort, mais donnons-leur au moins une dimension plus ordinaire ou plus tournée vers le présent. Assez de forteresses !

Ca ne fait pas non plus très éco-quartier ! Pourquoi pas « les plateaux » ?

Délibération N°12 – Taxe d'aménagement. Instauration d'un taux différencié pour certains secteurs de la commune.

La logique est claire et porte bien sur des secteurs de projets. Je peux soutenir la démarche mais ne partage pas pour autant les projets qui sont induits par la mise en place de taux différencié, d'autant que certains n'ont pas encore été soumis au

conseil. Donc oui bien sûr à des rénovations d'équipements publics, de voiries, pas forcément oui aux projets d'aménagement qui les sous-tendent, je préfère le préciser !

Monsieur Santini

Si vous étiez là depuis très longtemps, tant pis pour nous, vous sauriez que c'est moi qui me suis opposé à la suppression du PLD (plafond légal de dépassement) envisagé par Pierre Mehaignerie. J'ai été un des seuls à maintenir le PLD dans cette ville. C'est comme ça que nous avons gagné beaucoup d'argent pour payer équipements.

Délibération N°13 – Versement d'une subvention à l'Office public Seine-ouest habitat dans le cadre de l'opération de construction d'un immeuble collectif de 84 logements dont 24 logements sociaux, situés 17/21 rue du Gouverneur Général Eboué.

Cette délibération concerne une opération qui, une fois n'est pas coutume, inclut plus de 25% de logements sociaux, mais il faut dire que nous sommes tombés en-dessous du seuil fixé par la loi de 25% (juste au-dessus de 23%)

Si j'ai bonne mémoire, ce projet sépare physiquement les 24 logements sociaux des autres, avec une entrée différenciée. Je suis donc gênée, de ce point de vue, par une exonération de la redevance décidée pour des raisons compréhensibles, mais qui repose sur un programme comportant une spécialisation des bâtiments, antinomique avec la mixité sociale.

Délibération N°20 – Cession à l'Office public Seine Ouest Habitat d'une parcelle sise 27 rue Aristide Briand

J'aimerais connaître l'objectif de l'Office en acquérant cette voie qui pose de sérieuses questions de sécurité pour les riverains. Si des barrières fixes sont bien posées le long de l'école, la sortie du parking n'est pas formellement marquée pour les piétons qui circulent le long de la résidence. Des enfants peuvent jouer, des adultes circuler, les voitures sortent rapidement et des accidents peuvent se produire. Quelques plots en hauteur sont apposés mais plusieurs sont manquants et ne peuvent faire office de protection.

Mme Helary-Olivier, adjointe au patrimoine

Pas de projet particulier. On demande juste d'approuver la cession.

M. de Carrère

Un point de vigilance mais pas trop de circulation à partir du parking.

Délibération N°21 – Cession au département des Hauts-de-Seine du sous-sol du Stade Gabriel Voisin. Approbation d'une convention d'occupation de cet équipement sportif au profit du département pour les travaux de construction d'un bassin de stockage des eaux pluviales.

L'objectif de la cession est des plus importants, et vous l'avez évoqué à plusieurs reprises ici. On en voit l'utilité à chaque gros orage. Vous parlez d'un stockage nécessaire pour une « pluie décennale », un volume déjà considérable de plus de 21000 m3.

Mais de quel stockage disposons-nous pour une crue centennale ? Je vous interroge régulièrement sur le sujet. Vous comprendrez que je le fasse à l'occasion de cette délibération en pensant bien sûr aux victimes des terribles inondations du week end dernier dans les Alpes maritimes et dans le Var. Car on commence à le repérer, les constructions en bord de rivière, chez nous en bord de Seine (à Issy et dans d'autres communes), sont un tragique amplificateur des catastrophes naturelles.

M. Subrini, premier adjoint

Retient eaux de pluie et de ruissellement.

Pb d'inondation des caves bien connu par habitants et commerçants.

Un bassin de solidarité avec les autres villes. Représente l'équivalent de 5-6 piscines. Une opération lourde, avec une noria de camions pour enlever la terre. L'évacuation des déchets est prévue par des péniches.

M. de Carrère

Pas possible sous le Parc municipal des sports, pas assez bas.

Un problème de créneau pour le foot, pendant 30 mois ! On a supprimé des créneaux pour les entreprises. Pour les autres, besoin de se serrer. Les compétitions du weekend se feront à Marcel Becq.

Délibération N°23 – Attribution du marché de travaux de rénovation de la piscine Alfred Sevestre.

Ces travaux vont-ils occasionner un changement de gestionnaire et/ou des modifications de tarifs ? Le coût élevé de tels travaux va-t-il en somme être payé par les utilisateurs de la piscine ?

La belle piscine du Fort m'incite à la prudence en la matière sur certaines activités proposées dont les prix ont explosé par rapport à ceux de la piscine Sevestre avant les travaux que vous proposez :

AQUAZENA mensuel	trimestriel	annuel (12 mois)
bébés-nageurs	180,00 €	720,00 €
aqua-cycling	130,00 €	520,00 €

aqua-gym 37,00 € **444,00 €**

A cela s'ajoutent des frais d'inscription de 70€. Ils sont à acquitter chaque fois que l'on interrompt l'ordre de paiement par prélèvement automatique, seule formule de paiement acceptée.

Le règlement par chèque de ces activités n'est plus accepté. Pourquoi?
A titre de comparaison, à Sevestre, l'aquagym coûtait 180 € par an pour une séance par semaine.

Certes, l'accès est illimité dans certains cas (ex.Club Aquagym), mais l'abonnement annuel à raison d'une séance par semaine à horaire fixe n'existe plus.

M. Szmaragd

Travaux financés car ville précautionneuse et a provisionné.
Rapport qualité prix plus que bon !
Regretter la baisse des dotations.

Questions d'actualité

Question concernant la délocalisation du siège de l'Ifremer

Monsieur le maire,

L'annonce de cette délocalisation vers Brest a été faite en [décembre 2013](#) par le premier ministre de l'époque, Jean-Marc Ayrault et confirmée à nouveau en décembre dernier. Dès le départ, les syndicats de ce pôle de recherche de pointe sur la [mer](#), CGT et CFDT, ont dénoncé cette décision prise sans concertation aucune.

La centaine de salariés qui travaillent dans notre ville n'accepte pas un déménagement qui se fait dans des conditions économiques et sociales des plus incertaines et s'apparente à un démantèlement de cet outil de recherche.

Le Conseil d'Etat doit rendre un avis dans les prochains jours concernant la délocalisation. Le 22 septembre dernier, les salariés, que je suis allée soutenir, ont bloqué la tenue d'un conseil d'administration, exigeant qu'il attende la décision du Conseil d'Etat.

Même si cette décision de délocalisation n'est pas du ressort de la municipalité, vous savez aussi que le départ de cette entreprise installée depuis si longtemps à Issy les Moulineaux aurait un impact sur notre ville. Les commerçants du quartier le savent, qui soutiennent ces salariés. Le soutien de notre conseil municipal serait donc particulièrement le bienvenu. Je vous avais déjà interrogé en ce sens.

Que comptez-vous faire, Monsieur le député-maire, en ce sens ?

Mme Pitrou

Renforcer l'attractivité brestoise.

Vote du siège à Brest. Conseil d'état a rejeté la requête du CE lundi dernier.

Municipalité reste solidaire des salariés qui risquent de perdre leur emploi.

On ne peut pas faire plus.

Question concernant la décision de fermer 11 centres primaires de l'assurance maladie de plus dans le département

Monsieur le maire,

La semaine dernière, la Caisse d'assurance maladie des Hauts-de Seine a annoncé la fermeture de 11 centres de plus dans le département. Notre antenne isséenne est concernée. Cela signifie qu'il ne restera plus que 11 centres ouverts en permanence, pour 36 communes. Cette logique comptable fait donc une nouvelle fois rage, au détriment des personnes qui ont le plus besoin de services et de centres de proximité – les personnes en difficultés sociales, les personnes âgées et handicapées. On ne vous a pas trop entendu sur le sujet !

Il me semble que notre conseil devrait s'élever avec force contre une telle décision et refuser qu'elle s'applique à notre commune.

Monsieur Guilcher. Adjoint à l'action sociale et à la santé

L'antenne ne va pas fermer.

Évolution départementale : les usagers peuvent utiliser d'autres canaux, comme internet.

Questions du PS

Sur la maison des projets, fermée.

Monsieur Knusmann, adjoint à l'urbanisme

Inaugurée pour concertation sur ZAC blum.

Information très large. Utilisée quand besoins nécessaires, comme en novembre 2014 pour les locataires de seine ouest habitat.

La SGP va déployer des agents de proximité. Donc la maison va retrouver une activité.

Allée Lucie aubrac : inquiétude sur un r+2 à un r 5

Monsieur Knusmann, adjoint à l'urbanisme

Changement de nature du bâtiment. Besoin de logements sociaux et de aire de accueil pour gens du voyage. Choix d'un bâtiment écologique pour favoriser l'accession à la propriété. 5 corps de bâtiment en lien avec le tissu pavillonnaire environnant.

Hauteur inférieure à la hauteur maximum autorisée.

Terrain dans une zone d'habitat collectif.
Riverains seront réunis à nouveau.

Sur les réfugiés

Ne pas s'attendre à l'arrivée de réfugiés dans les prochains jours car pas encore de familles et des travaux à faire dans les logements concernés.

Prolongation de la ligne 12

Inscrit au sdrif pour 2030. Région saisie pour crédits d'études. Avec le CD des crédits mobilisés. Indispensable d'engager des études.

Points d'eau à ISSY ?

Plan canicule mis en place par le CCAS pour les personnes âgées découle du plan national. Révisé régulièrement.

Fontaines publiques existantes coûteuses et peu utilisées